



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Fonction-Publique-le-statut>

Fonction Publique : le statut général réaffirmé

- Carrière -



Date de mise en ligne : dimanche 30 juin 2013

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Le Commun a adopté à une large majorité l'avant-projet de loi modifiant le statut des fonctionnaires

Ont voté pour : UNSA, CFDT, FSU, Solidaires, CFTC, FA-FPT, employeurs territoriaux, employeurs hospitaliers

A voté contre : FO

Se sont abstenus : CGT et CGC

Le projet modifie pour l'essentiel la loi 83-634 du 13 juillet 1983 dite loi Le Pors (titre Ier du statut général commun aux trois versants de la Fonction publique). Il sera adopté à l'occasion du 30e anniversaire de la loi Le Pors.

Le projet :

- évoque les valeurs qui fondent la Fonction publique ;
- remet en cause les dispositions de la « loi mobilité » que nous avons condamnées (confusions public-privé, abrogation du congé de réorientation professionnelles...) ;
- traite spécifiquement des questions déontologiques concernant la Fonction publique ;
- « rapatrie » dans le titre I les échelles de sanctions actuellement ventilées dans les trois titres statutaires spécifiques et instaure un délai de prescription qui n'existait pas auparavant.

Le texte va être soumis au Conseil d'État qui, compte tenu de son importance, en fera un examen vraisemblablement très approfondi avant adoption par le Conseil des ministres et examen par le Parlement à l'automne.